

L'écriture théâtrale (III)

Pour clore cette saison d'écriture, il est proposé aux écrivains de revenir à un moment fort du procès de Victorine Cumon, sujet du récit historique abordé au début de l'année. La scène choisie doit être transposée en écriture théâtrale.

Procès d'intention

« Tribunal de Rocambole »

Il s'agit ici d'un procès tout à fait irréaliste et improbable où seuls l'accusée et les témoins sont des personnages réels. Nous sommes au « Tribunal de Rocambole » uniquement composé d'un Président-Juge, d'un avocat de la défense et de quelques jurés, bien entendu muets comme des carpes.

Le Président - Mesdames, Messieurs, nous sommes ici pour juger de l'acte commis par la séante Chantal Tanet accusée d'avoir extirpé, des archives départementales, la dramatique histoire de Victorine, la parricide montignacoise, pour obliger ses élèves de l'atelier d'écriture, après leur avoir sournoisement servi des boissons alcoolisées, à réécrire le procès de cette criminelle.

La défense - Si d'ores et déjà, Monsieur le Président, vous exprimez un a priori de criminalité pour Victorine, vous ne laissez aucune chance de démontrer que la poussière des documents puisse cacher une autre possibilité d'analyse.

Le Président- Maître ! Votre temps de plaidoirie n'est point venu et je ne vous permets pas de m'interpeller de la sorte ! Sachez rester à votre place et honorer cette robe que vous portez et dont le rabat n'est point fait pour récupérer vos bavures sur les instances.

La défense - Veuillez m'excuser Monsieur le président.

Le Président - Cette séance se tient suite à la plainte de l'arrière-arrière petite-fille de Léonarde Rouvet, dite Nini, alors servante de Victorine Cumon. Elle est aujourd'hui âgée de 83 ans et, ayant appris, par quelques indiscretions, que le dossier de son aïeule avait été retiré des archives, elle s'en est inquiétée. Elle a fait quelques recherches et découvert l'existence de l'atelier d'écriture dont les travaux

sont consultables en ligne ! Sur le site concerné, elle a pu lire, avec consternation, la publication de vos premiers écrits sur cette affaire. Poursuivant son investigation, elle a su que vous alliez de nouveau en reparler et là, ce fut la goutte d'eau qui fit déborder la vase !

Je vais maintenant appeler les témoins de cette affaire dont le caractère extraordinaire lui confère une pointe d'extravagance qu'il n'est point habituel de traiter en ce lieu.

Premier témoin : Madame Françoise Ravet. Veuillez prêter serment.

FR - Je jure de dire la vérité, toute la vérité, Monsieur le président. Je m'appelle Françoise Ravet et j'ai rejoint l'atelier d'écriture en cours d'année. L'histoire de Victorine est d'ailleurs le premier sujet que j'ai eu à traiter et il n'était pas question, à ce moment-là, de refaire le procès. J'ai choisi d'être le narrateur pour parler de Victorine, de sa vie épouvantable sous les agissements ignobles de son père à son enfance et qui l'ont menée à commettre l'irréparable, alors même qu'un espoir de futur apaisé se dessinait dans les yeux d'un amoureux rejeté lui aussi par Maître Cumon.

Le Président - Aviez-vous auparavant eu connaissance des méthodes d'apprentissage de l'accusée et pouvez-vous nous confirmer qu'il y avait, à chaque séance, des boissons énergisantes ?

FR- Je ne connaissais pas ses méthodes mais je ne peux nier le fait que des boissons étaient toujours à disposition. De là à dire qu'elles nous faisaient entrer dans des paradis artificiels rendant notre mental incapable d'analyse objective, et ce malgré l'influence inévitable de nos personnalités et vécus respectifs, j'en doute fortement. Ou alors, il va falloir faire de nouvelles études sur le thé, le café, les jus de fruits et même l'eau.

Le Président - Veuillez s'il vous plaît garder votre humour pour en user en d'autres lieux plus appropriés. Pouvez-vous nier qu'il y ait eu plusieurs boissons alcoolisées lors de ce dernier atelier où l'accusée avait choisi de vous faire travailler, de nouveau, précisément, sur l'affaire en cause ?

FR- Oui, car en fait il n'y en avait qu'une ! Le champagne, puisqu'il est ici en cause, avait été amené par l'une d'entre nous venant de marier son fils le week-end précédent. C'était donc exceptionnel.

La défense - Pouvez-vous nous préciser, en tout état de cause, si la prévenue vous obligeait à boire ?

FR - Non, absolument pas !

La défense - Pas d'autre question. Je vous remercie.

Le Président - J'appelle à la barre Madame Régine Michaux

RM - Je jure de dire toute la vérité, rien que la vérité. J'ai également rejoint l'atelier un peu plus tard que les autres. Ma première affaire a donc été celle de l'attaque de

Montignac, en mars 1580, par Geoffroy de Vivans, et je n'ai pas eu à traiter celle dont nous parlons ce jour.

Le Président - Traiter ! mais, le but caché de cet atelier serait-il donc de traiter à nouveau d'anciennes voire très anciennes affaires ?

RM - Pas du tout Monsieur le Président ! Nous racontons simplement ces histoires, sans détourner la réalité des faits, sous l'aspect qui nous semble le mieux correspondre au ressenti que nous en avons. Quant à la boisson, je confirme que rien ni personne ne nous obligeait à en user.

Le Président - Revenons à l'affaire Cumon. J'ai pris connaissance de votre récent écrit faisant une large part à l'interprétation en ce qui concerne plus particulièrement Nini, servante de Victorine et également aïeule de la plaignante.

RM – Mais, où est le mal ? n'y a-t-il pas prescription après tant d'années ?

Le président - Effectivement, il y a prescription. Cela n'empêche pas cependant des réactions telle celle de la plaignante à laquelle on se doit de donner suite.

RM - Je tiens à ajouter que j'ai fait le dernier travail demandé par l'accusée après avoir pris largement connaissance de ce fameux dossier. J'ai effectivement rédigé une scène du procès dans laquelle Nini tient la place principale mais je ne dis absolument aucun mal sur elle ! Vous devriez relire ces pages que vous avez certainement survolées ! Et pour finir, je rajoute que je m'appête à donner une suite à cet écrit, entre deux travaux de maçonnerie, à la maison.

Le Président - Je vous serais reconnaissant, Madame, de vous dispenser de remarques désobligeantes ! Témoin suivant !

BL - Je m'appelle Bernard Lefebvre et je jure de dire toute la vérité.

Le président - Vous êtes le seul homme de l'atelier ?

BL - Oui Monsieur le président mais je ne vois pas en quoi cela peut avoir un lien avec le sujet. D'ailleurs nous étions deux au tout début mais des obligations professionnelles ont empêché mon collègue de continuer.

Le Président - Je vous écoute.

BL - Je suis parmi les plus anciens de cet atelier et c'est bien la première fois que nous sommes confrontés à une telle situation ! Je pense qu'il n'a jamais été question dans l'esprit de l'accusée de nous faire réécrire une partie du procès pour en détourner la teneur. Il s'agissait avant tout d'un exercice de style pour nous entraîner à l'écriture dialoguée du théâtre !

La première fois que nous avons abordé cette affaire, je l'avais trouvée très dure et m'étais vite fait l'intime conviction d'une maltraitance cruelle et honteuse de la victime à l'égard de sa fille. J'avais donc décidé de faire raconter son histoire par Victorine elle-même, lui faisant malgré tout reconnaître son acte. Rien de méchant dans tout cela ni pour elle ni pour sa suivante !

Le Président - J'entends bien tous vos témoignages mais je me demande pourquoi l'accusée a donc choisi de reprendre une histoire que vous aviez déjà étudiée !

BL - Il faudrait lui poser directement cette question Monsieur le Président mais je pense que ce travail, sur un sujet que nous maîtrisons déjà, a dû lui sembler plus facile pour nous. Quant à l'utilisation du procès ! n'est-ce point le meilleur vecteur pour des tirades et envolées théâtrales !

Le Président - Je vous dispense de commentaires sur l'exercice de la justice ! Nous usons ici des mots au service du bien et non d'une auto satisfaction mégalomane comme vous semblez le supposer.

Témoin suivant : Madame Cunégonde Bernède.

IB - Excusez-moi Monsieur le Président, il s'agit certainement d'une erreur ! Mon prénom est Isabelle et non Cunégonde.

Le Président - C'est pourtant bien ce qui est inscrit sur mes fiches ! Qui donc est alors cette Cunégonde ?

IB - Je crois comprendre Monsieur le Président. Cunégonde est le nom que j'ai donné à l'héroïne du livre que je suis en train d'écrire et à qui, aux prises avec l'administration, il arrive maintes aventures désagréables.

Le Président - Voyez-vous ça ! aux prises avec l'administration ! seriez-vous une rebelle Madame Bernède à tel point que ce prénom d'emprunt soit devenu le vôtre ?

IB - Non ! pas du tout ! il ne s'agit que de fiction même si...

Le Président - Coupons court voulez-vous ! Isabelle donc Bernède, je vous écoute.

IB - Je jure de dire toute la vérité Monsieur le Président. Moi aussi, comme Monsieur Lefebvre, je participe à l'atelier d'écriture depuis le début. La première fois que nous avons étudié cette terrible histoire, c'était en octobre 2017 et je dois avouer avoir été très touchée par le sort de Nini, la servante de Victorine. Ce n'est pas que je veuille prendre systématiquement le parti des petites gens contre les riches mais cette pauvre fille s'était fait engrosser par cet ignoble gendarme...

Le Président - Un petit a priori sur la gendarmerie dirait-t-on Madame Cunégonde ! poursuivez !

IB - Mais non, ça, c'est tout à fait exact ! et vous trouvez correct que ce gars n'ait pas voulu reconnaître l'enfant et décidé de chasser la servante de sa maison ?

Le Président - Non, mais nous nous éloignons du sujet.

IB - Mais non ! et c'est pour cela aussi que je défends Nini ! Vous avez bien lu mon premier écrit ! La plaignante ne devrait pas m'en vouloir ! quant à réécrire le procès, le champagne n'a eu aucun effet sur moi pour ce faire ! L'inspiration m'a fait défaut et ce n'est pas maintenant que j'ai beaucoup de travaux ménagers en attente, chez moi, que je vais avoir le temps d'écrire quoi que ce soit !

Le Président – Je vous remercie. J'appelle à la barre Madame Marie-Christine Perrot.

MCP - Je jure également de dire toute la vérité Monsieur le président. Lors de la première étude, je me suis contentée de poser les faits relatifs au procès tels qu'ils étaient relatés. Point donc ici la moindre trace d'interprétation ! j'ai ensuite lancé, à la volée, une série de questions que l'on était en droit de se poser concernant cette affaire et plus particulièrement au sujet des raisons du départ du village du Père Cumon et de son retour vingt ans après ! Quant à Nini, j'ai évoqué sa repentance. C'est donc dire que je ne lui veux aucun mal et à sa descendance encore moins ! Pauvre fille ! comme elle a dû souffrir de n'avoir pu élever son enfant après l'avoir mis au monde !

Le Président - Je vous dispense de vos commentaires. Et cette reconstitution du procès que l'on vous a demandée ?

MCP - Je ne l'ai pas trop bien sentie. Je ne savais pas par quel bout commencer ni comment m'y prendre. Le jour de l'atelier, il faisait beau. J'avais, peu de temps auparavant, été visiter le château de Castelnaud et les jardins de Marqueyssac et il y avait longtemps que je n'avais pas fait une aussi belle excursion !

Le Président - Madame, nous ne sommes pas ici pour parler de vos parcours touristiques même s'ils sont intéressants. Reprenez voulez-vous.

MCP – Oui Monsieur le Président mais je racontais cela simplement pour expliquer que j'avais donc, ce jour-là, l'humeur plutôt enjouée et, en guise de théâtre, ce sujet n'avait rien pour faire un vaudeville alors j'avoue n'avoir pas pu entrer dans le jeu. Et je rajoute que le champagne n'y aurait rien fait !

Le Président – Je vous remercie. Témoin suivant : Madame Marie-Thérèse Laborde.

MTL- Je jure de dire la vérité. J'ai été la première à rendre ma copie alors même qu'un problème m'avait empêchée d'être présente à ce dernier atelier de l'année. C'est dire combien j'apprécie ce travail et aussi les rencontres et partages avec les autres participants !

Le Président - J'entends bien Madame Laborde mais nous ne sommes pas là pour parler de vous et de vos collègues !

MTL - J'en suis consciente Monsieur le Président, mais j'estimais nécessaires de faire mention du contexte sympathique dans lequel nous nous retrouvons et échangeons au cours de quelques demi- journées chaque année. Pourquoi donc, dans une telle ambiance, chercher à nuire à qui que ce soit ? Cette affaire de parricide m'a beaucoup touchée, comme tous les autres je pense. La première fois que nous l'avons abordée, la consigne, donnée par l'accusée, était de choisir l'un des protagonistes, ou un autre personnage inventé, pour être celui par lequel, sous la forme que l'on souhaitait, l'histoire allait nous être contée, en totalité ou en partie.

Selon nos sensibilités, nous avons fait notre choix et le mien s'était porté, comme Madame Bernède, sur Nini. Je l'ai imaginée racontant sa triste vie, et l'affaire en question qui lui était intimement liée, au travers d'un petit carnet sur lequel elle écrivait depuis le bagne de Cayenne. Vous voyez, Monsieur le Président, qu'il n'est point question ici de salir la mémoire de cette pauvre jeune femme !

Quant au dernier travail de l'année, étant absente, je n'ai pu m'abreuver des boissons incriminées. J'ai choisi de le traiter, depuis mon domicile, d'une manière, en apparence, plus légère. Pour ce faire, j'ai écrit, en bilingue, une scène imaginaire du procès au cours de laquelle le témoin interrogé ne connaissait que le patois pour s'exprimer. Cela m'a permis de faire passer beaucoup de choses, de manière théâtrale, comme souhaité, et particulièrement mon intime conviction des violences de toutes sortes dont avait dû être victime à l'époque Victorine. Quel mal voyez-vous dans tout cela ?

Le président – Nous n'en sommes pas encore à délibérer ! J'appelle à la barre le dernier témoin : Madame Françoise Cartron.

FC – Je jure de dire toute la vérité. Je fais également partie des premiers participants à cet atelier d'écriture. Aux alentours d'une vingtaine de sujets, de toutes sortes, ont déjà fait l'objet de nos études et de nos écrits. Il s'agit avant tout de venir prendre du plaisir à l'exercice de nos talents, soupçonnés ou insoupçonnés, car, croyez-moi, nous en avons tous !

Le président – je veux bien vous croire, Madame, mais revenons à notre affaire !

FC – Oui Monsieur le Président. Cette histoire, lorsque nous l'avons découverte, en fin d'année dernière, m'avait beaucoup touchée. J'avais effectué alors nombre recherches à ce sujet et mon choix avait été de faire raconter le déroulé du procès, par l'apothicaire accusé d'avoir fourni les produits ayant conduit au trépas du père Cumon. J'avais assorti également son récit de tous ses commentaires et souvenirs personnels.

Pour moi, j'avais fait le tour de cette histoire et je ne pensais pas devoir un jour la sortir de ma mémoire pour la traiter de nouveau, même sous une autre forme. Je me suis donc trouvée confrontée au syndrome de la page blanche mais, lorsque j'ai appris que nous allions être entendus suite à la plainte de l'aïeule de Nini, j'ai eu envie d'écrire ce que nous sommes en train de vivre ici.

Le Président – Madame Cartron ! veuillez s'il vous plaît ne pas mettre la charrue avant les bœufs ! Je vous rappelle que nous avons à rendre ici un jugement avant que vous laissiez libre cours à vos envies !

FC– Oui, Monsieur le Président, veuillez m'excuser.

Le Président – Bien ! Je pense que nous avons entendu tous les témoins et fort peu Monsieur l'avocat de la défense ! Je voudrais, avant de lui laisser la parole, demander à l'accusée si elle souhaite intervenir.

L'accusée – Très brièvement Monsieur le Président car les témoignages que nous venons d'entendre sont, à mon sens et sans jeu de mots, parlants d'eux-mêmes. Je voudrais donc simplement ajouter que je veille toujours à ce que tout ce que je propose à mes écrivaines et écrivains ne soit assorti d'aucun interdit. Quant aux boissons ! je préfère m'abstenir pour éviter d'en rire.

Le Président - Rira bien qui rira le dernier, Madame, du moins si rire se pourra, mais en attendant je donne la parole à la défense. Maître, c'est à vous !

La défense – Mesdames et Messieurs, je prends la parole suite à l'audition de toutes ces personnes dont les témoignages ont été d'une teneur telle qu'ils m'ont un tant soit peu empêché d'intervenir souvent tout au long de leur déroulé. En effet, comment poser des questions pertinentes, pour venir au secours de l'accusée, alors même que les réponses se trouvaient déjà, quasiment chaque fois, dans l'argumentaire des dépositions ? Autant dire, n'est-ce pas, que mon travail était presque fait ! A l'écoute de tous ces témoins, comment ne pas admettre que les travaux de cet atelier sont exécutés, chaque fois, avec passion, oui, j'ose ce mot, passion, par les participants qui éprouvent la plus grande confiance en l'accusée et par cela même en tout ce qu'elle leur propose de faire ? Comment pourrait-on ne pas avoir le droit de se servir comme base de travaux d'écriture d'une histoire, vieille de cent soixante-dix-huit ans et donc tombée depuis longtemps dans le domaine public ? et ce, contrairement à ce que dit la plaignante, dans le respect de tous les documents archivés, lesquels, et j'insiste sur ce fait, ont été étudiés sous aucun effet d'une quelconque boisson suspecte ! Et quand bien même, devrait-on utiliser des alco-tests avant de publier des livres historiques ? Comment donner raison à cette descendante de la fille du fils de la fille du fils de la fille de Léonarde Rouvet qui se manifeste pour demander réparation de la, selon elle, malsaine utilisation de l'histoire de sa famille alors que dans aucun des écrits produits par l'atelier il n'est fait offense à qui que et quoi que ce soit ? Ne devrait-elle pas plutôt être fière de ce que l'on a pu écrire sur son aïeule car, à moins que je n'aie de graves problèmes de compréhension, il me semble que celle-ci a plutôt attiré la compassion voire la pitié ! En votre âme et conscience, Mesdames et Messieurs, ne trouvez-vous pas que les rôles sont inversés et que l'accusée devrait être ici considérée comme la victime de ce procès d'intention réellement mal à propos ?

Le président – Maître, je vous remercie. Mesdames et Messieurs les jurés, nous allons nous retirer pour délibérer.

Quelques minutes plus tard

Le président – Accusée veuillez vous lever. Je vais vous communiquer les réponses aux questions débattues :

A la question : L'accusée donnait-elle des boissons alcoolisées aux participants de l'atelier d'écriture ? La réponse est : Non

A la question : L'accusée avait-elle le droit d'utiliser des documents d'archives pour faire étudier une histoire vieille de cent soixante- dix- huit ans ? La réponse est : Oui

A la question : Les écrits produits par l'atelier, à la demande de l'accusée, ont-ils sali la mémoire de l'aïeule de la plaignante ? la réponse est : Non.

En conséquence de quoi je déclare la plainte irrecevable et l'accusée non coupable et autorisée à poursuivre ses travaux comme bon lui semblera.

La séance est levée.

Françoise Cartron

Le procès de Victorine La parricide.

La grande salle du tribunal de Périgueux est noire de monde ; les notables de Montignac, les curieux. C'est le deuxième jour du procès la lecture des chefs d'accusation a eu lieu hier.

Le juge trône devant le tribunal, face à lui la barre des témoins, sur le côté le banc des accusés où Victorine est assise droite comme un I, parée d'une robe blanche, simple mais qui renforce son air jeune, frais et innocent. Au premier rang son gendarme de mari en uniforme, l'air tellement triste, décrochant des regards amoureux et éplorés vers sa jeune épouse. À côté de lui, la servante qui a revêtu sa tenue du dimanche, le pharmacien et sa femme, Marie, celle qui avait parlé avec la servante des propos du condamné et Jean, l'ami d'enfance du défunt père Cumon.

L'avocat de Victorine s'avance face au tribunal et annonce solennellement qu'il va procéder à l'appel à la barre des témoins de la défense. Le juge opine de la tête, le greffier énumère la liste des témoins : Mademoiselle Léonarde Rouvet, dite Nini, servante de son état. Madame Marie Prouillard, vivandière. Monsieur Jacques Dupont, gendarme. Jean Tessier, maître des écoles à la retraite. Monsieur de Jongeac, pharmacien.

L'avocat : J'appelle Mademoiselle Rouvet à la barre.

Celle-ci s'avance à petits pas, impressionnée par le faste et le décorum de la salle d'audience, les yeux vers le sol. Le greffier s'avance vers elle, la bible en avant.

L'avocat : Levez la main droite et jurer de dire toute la vérité, rien que la vérité.

Nini : Je le jure.

L'avocat : Mademoiselle Rouvet, depuis combien de temps êtes-vous au service de Monsieur Cumon ?

Nini : Cela fait plus de deux ans... mais ma mère a déjà travaillé pour Monsieur Cumon, avant son départ à Paris.

L'avocat : on peut dire alors que vous connaissez bien la famille et de longue date ?

Nini : Ah ça oui, quand nous étions petites, nous avons joué ensemble avec Victorine, en cachette, Monsieur n'aimait pas cela... Il trouvait que chacun devait être à sa place... Juste c'est maman qui la gardait quand il s'absentait pour des réceptions, alors nous dormions dans le même lit.

L'avocat : Et depuis que Madame Victorine est revenue à la maison ? Que diriez-vous de vos retrouvailles ?

Nini : Madame Victorine est devenue une grande dame. Moi j'ai suivi le chemin de maman. Nous ne vivons pas dans le même monde mais Madame a toujours gardé sa simplicité et notre connivence. Je ne suis pas certaine que son retour à Montignac lui plaisait. Enfin... jusqu'à ce qu'elle rencontre Monsieur. *Elle décroche un regard au gendarme.* Elle était très amoureuse, elle chantonnait tout le temps. Ça faisait du bien dans la maison.

L'avocat : Elle vous avait donc parlé de sa relation avec Monsieur Dupont, gendarme de son état ?

Nini : Non... pas vraiment... Vous savez, nous sommes de petites gens mais l'amour ça se voit comme le nez au milieu du visage. Et si on n'a pas fait de grandes écoles, la vie on la connaît...

L'avocat : Monsieur Cunon était-il au courant de cette amourette ? Comment Monsieur Cunon a-t-il réagi ?

Nini : Oh ! Il tremblait, il criait fort, il était tout rouge... la colère l'aveuglait. Maman m'a dit qu'il rêvait d'un bel avenir pour sa fille et que la condition de Monsieur Dupont ne lui convenait pas vraiment. Il avait pensé au fils du notaire pour marier sa fille. Maman avait entendu une conversation entre les deux pères un jour où elle servait le café. Pourtant moi, je trouvais Monsieur Dupont bien plus bel homme et tellement bon danseur. L'uniforme faisait tourner la tête des filles... Quand il y avait bal, tout le monde le regardait. Madame avait beaucoup de chance...

L'avocat l'arrête dans sa description d'une main levée : - Oui, oui bien. Aviez-vous parlé avec Madame Victorine de ce sujet ?

Nini : Vous savez, on a presque le même âge, je voyais bien qu'elle n'était plus heureuse. Elle passait son temps à la fenêtre à regarder dans le vide... le temps qui passe... elle ne mangeait plus... j'ai même dû coudre une nouvelle boutonnière à son corsage...

L'avocat : J'imagine qu'il vous arrive d'écouter aux portes ? Quels étaient les propos qu'échangeaient Monsieur et Madame Victorine à ce sujet ?

Nini, *en prenant un air offusqué* : Je n'écoute pas aux portes Monsieur l'avocat ! J'ai juste entendu un jour Monsieur gronder comme le tonnerre. Il criait qu'il n'avait pas sacrifié toute sa vie à travailler comme un nègre pour voir son héritage partir dans les mains de la maréchassée, que ses petits fils ne seraient jamais des rejetons de « cul à cheval », que lui vivant, rien de cela n'arriverait, qu'il faudrait lui passer sur le corps. Victorine pleurait, elle pleurait beaucoup... Elle était inconsolable. En sortant brusquement, elle m'avait presque renversée. Elle est tombée dans mes bras en pleurs. N'écoutant que mon cœur, je l'ai reconduite dans sa chambre pour qu'elle se calme et se repose. Je la comprenais très bien mais je n'avais rien à dire, moi ! Vous savez hein !

L'avocat : Vous diriez que Madame Victorine était à bout ? Comme incomprise ? Terrifiée ? Persécutée même par son père ?

Nini : - Oui, enfin je crois oui. Ce jour-là entre ses larmes, elle m'a confié que si elle ne pouvait pas vivre avec son amoureux, elle mourrait, qu'elle se jetterait dans la Vézère. Une si jolie demoiselle, et en plus avec un bébé, ça ne se fait pas ! Jésus Marie Joseph. *Elle se signe.*

L'avocat, destabilisé par les propos de la servante, essaie de passer rapidement au-delà de ce nouveau fait : Laissons les saints là où ils sont.

Le procureur qui jusque-là prend des notes, relève la tête et interrompt l'interrogatoire.

Monsieur le juge, permettez moi de revenir sur les propos de Mademoiselle Rouvet ?

Le juge : Permission accordée.

Le procureur : Mademoiselle Rouvet, vous parlez d'un bébé ? Doit-on comprendre que Victorine était enceinte ?

Nini, toute rouge, se rendant compte qu'elle a trop parlé : ... Enfin je ne sais pas, j'ai cru, je ne sais plus...

Le procureur : Elle vous la dit ? Confié ?

Nini : Euh non, pas vraiment... enfin j'ai cru deviner, des signes quoi...

Le procureur, s'adressant à Victorine : Etiez-vous enceinte ?

L'avocat : Objection votre honneur, cette question est non seulement indiscreète, elle est hors de propos ! Il s'agit là de l'honneur d'une jeune fille de bonne famille.

Le procureur : L'honneur d'une jeune fille, soit. Monsieur le juge, il est important à mon sens et pour le Ministère public, de bénéficier de cet élément important. Et surtout de savoir ce qu'est devenu ce prétendu bébé. Avec votre permission bien évidemment, Monsieur le juge.

Le juge s'adressant à l'avocat de la défense : Demandez donc à votre cliente de nous renseigner sur ce sujet.

L'avocat se tournant vers Victorine l'interroge du regard et lui demande de répondre à cette question.

Nini est confuse, elle tourne sa sacoche entre ses doigts. Son regard dans les pieds.

Victorine se lève, elle garde les yeux au sol. Et d'une toute petite voix : Elle a raison.

Une grande rumeur s'élève de la salle. Le juge tape avec son marteau pour ramener le calme.

Victorine : J'ai perdu le bébé, il n'a pas survécu à mon chagrin.

Là, elle lève les yeux vers son amoureux devenu son mari et noie ses yeux dans les siens pleins de larmes lui aussi.

Victorine : Nous étions si heureux. Nous ne demandions pas grand-chose, juste de pouvoir vivre ensemble et donner une vie heureuse et honnête à cet enfant. Nous voulions juste nous marier. Nous nous aimons votre honneur. *Elle s'effondre en pleurs la tête dans les mains.*

L'avocat : Merci Victorine, asseyez vous. Merci de votre franchise. Mademoiselle Rouvet, c'est bien vous qui vous rendiez à la pharmacie pour acheter les remèdes de la famille mais aussi les produits pour les rosiers du jardin, ceux contre les doryphores des pommes de terre ?

Nini : Oui monsieur. J'avais une liste que je remettais à Monsieur de Jongeac.

L'avocat : Mademoiselle, avez-vous soupçonné un seul instant que vous alliez acheter les substances qui serviraient, qui servaient à empoisonner votre maître ? A lui donner sciemment la mort ? Attention malheureuse, dites-nous bien la vérité ? Avec votre conscience, devant les hommes, la loi et devant Dieu qui vous écoute...

Nini, *D'une toute petite voix et la tête baissée* : Oui...

L'avocat : Nous n'avons pas entendu votre réponse. Parlez plus fort !

Nini : Oui. Oui, je l'ai soupçonné au début et puis compris quand Monsieur allait très mal. Mais Madame était tellement malheureuse et Monsieur si méchant avec elle. Et qu'est ce que je pouvais faire ? Je devais obéir.

L'avocat : Merci Mademoiselle, vous pouvez regagner votre place. J'appellerai Monsieur de Jongeac à la barre

Après avoir décliné son identité et prêté serment, l'avocat lui adresse ses premières questions : Mr de Jongeac, reconnaissez vous bien Mademoiselle Rouvet comme étant la personne qui se rendait régulièrement dans votre officine afin d'y acheter les produits et remèdes de Monsieur Cumon ?

Le pharmacien : oui Maître, c'est bien cette personne qui se rendait dans mon officine pour la famille Cumon.

L'avocat : Lors de ces visites pouvez-vous nous dire si vous aviez une ordonnance ? Un papier sur lequel étaient notées les demandes ?

Le pharmacien : Une prescription du Docteur Legrand et un mot qui reprenait les produits pharmaceutiques, ceux pour le jardin, la soude pour le ménage...

L'avocat : Connaissez-vous l'écriture de cette liste ? Pourriez-vous nous assurer sur l'honneur qu'il s'agit bien de celle de Victorine ?

Le pharmacien : Je ne pourrai l'affirmer sur l'honneur... Parfois, il y avait bien une écriture plus ronde, plus soignée...

L'avocat : Iriez-vous jusqu'à sous-entendre que cette écriture vous paraissait féminine ? Ou l'affirmeriez-vous ?

Le pharmacien : Et bien ... je pourrais le supposer.

L'avocat : Revenons à ces produits que vous fournissiez ? Avez-vous vendu expressément de l'arsenic à la famille Cumon ?

Le pharmacien : Oui.

L'avocat : Affirmeriez-vous que vous en avez vendu en quantité importante ?

Le pharmacien : Une certaine quantité en effet.

L'avocat : En quantité extraordinaire à un usage autre que jardinier ? Attention, soyez prudent ! Vous vous exprimez sous serment ! Tenez-vous en au fait, pas aux impressions... Vous qui êtes pharmacien, vous êtes habitué à l'esprit scientifique, à

la précision. Nous vous écoutons. Avez-vous fourni une quantité extraordinaire d'Arsenic ?

Le pharmacien : Euh ? Je ne me sens pas habilité à juger avec exactitude de l'emploi qui pourrait être fait des quantités achetées. Monsieur Cumon avait un très grand jardin.

L'avocat : Et si vous aviez jugé que les achats dépassaient une quantité raisonnable... Quelle aurait été votre réaction ? Seriez vous intervenu de quelque façon que ce soit ?

Offusqué le pharmacien se redresse : Qu'aurais-je pu faire ?

L'avocat : Avertir Monsieur Cumon peut-être. Lui demander si ces commandes étaient correctes, non ? En parler avec le docteur quand vous avez appris comme tout le monde dans Montignac que ce cher Monsieur Cumon était très malade, mourant même. Oseriez-vous dire que jamais au grand jamais vous n'avez soupçonné quelque chose ? Oseriez-vous dire en votre âme et conscience que jamais au grand jamais l'idée d'un empoisonnement ne vous a pas effleurée ?

Le pharmacien, élevant la voix, outré : Mais je ne vous permets pas ! Je ne vous permets pas de me juger et encore moins de livrer vos allégations en public.

L'avocat : Vous voilà bien offusqué Mr de Jongeac, nous laissant ainsi le loisir d'interpréter cet outrage tel un aveu ! Je vous remercie Monsieur !

Le pharmacien : Mais ... mais...

La salle réagit... Le juge assène des coups de marteau sur son bureau.

Le juge : silence ou je fais évacuer la salle. Quant à vous Maître, veillez à modérer vos propos envers ce respectable notable.

L'avocat opine de la tête : j'en ai fini avec Mr de Jongeac.

.....

Régine Michaux

Le procès de Victorine

Périgueux, juillet 1840, Cour d'Assises de la Dordogne : les jurés sont appelés à se prononcer sur l'inculpation de parricide par empoisonnement qui a conduit au décès du Père Cumon, à Montignac deux ans plus tôt (faits réels rapportés par la Gazette des Tribunaux de l'époque).

Les personnages de cet extrait (imaginaire) du procès :

- Victorine Dupont, née Cumon, accusée
- Léonarde Rouvet, sa servante dite Nini, accusée de complicité
- Le Président du Tribunal
- Maître Audebert, défenseur de Victorine
- Tiénoù, témoin de la défense
- Angèle, témoin de la défense
- Auguste, témoin de la défense
- Germain Dupont, témoin de la défense
- Maître Charrière, défenseur de Nini

* * *

- *Le président* : Maître Audebert, je vous prie de faire comparaître votre premier témoin pour la défense...
Bonjour Monsieur, veuillez décliner vos noms, prénoms, âge et qualité puis nous écouterons votre témoignage
- *Tiénoù* : Bonjorn tot lo monde, m'apeli... Boulin ... Tienon, euh... Etienne, es trente ans e ses vinheron al castel de Las Caus a Montinhac. (1)
- *Le président* : Monsieur Boulin, je vois que le patois est votre langue maternelle, mais vous devez absolument déposer votre témoignage en français ! Notre défenseur va nous rétorquer que presque tout le monde dans cette salle vous comprendrait, mais par égard pour notre illustre Professeur Orfila, doyen de la Faculté de Médecine de Paris, ici présent, je vous demande ...
- *Maître Audebert, lui coupant la parole* : Monsieur le Président, je crains que cela ne soit très difficile à Tiénoù, d'autant que ce qu'il a à dire est un point sensible pour l'information des jurés. Je propose donc de le laisser s'exprimer au mieux et je traduirai au besoin, sous votre contrôle...
- *Le président* : Faites donc... Nous vous écoutons, mon brave.

- *Tiénou* : Veiqui, Victorina es ma sor de lach, a tetonat los tetins de ma meira e nos sen elevats ensemble. (2)

- *Maître Audebert* : Donc votre mère a été la nourrice de Victorine ; jusqu'à quel âge ?

- *Tiénou* : Son paire venguet la querre quant aguet dietz ans. (3)

- *Maître Audebert* : À 10 ans, elle est donc revenue dans la maison paternelle, et pendant ces dix ans, sa famille est venue la voir souvent ?

- *Tiénou* : Pas gaire... une ou deux fois l'an ... subretot sa meira, vegueri jamai son peire a la maison. (4)

- *Maître Audebert* : Ainsi dès sa plus tendre enfance, elle a été délaissée par sa famille, elle en a souffert ?

- *Tiénou* : Non, era urosa chas ieu, mos parents la prenian coma lor dròla... comme leur fille. (5)

- *Le président, très fort, pour faire cesser les murmures dans la très nombreuse assistance* : Et ensuite, vous l'avez revue après son départ définitif ?

- *Tiénou, très vite, d'une voix émue* : Oc, de temps en temps, al merchat o a la vòta ; m'aviá dit qu'era bien malurosa, que son peire la batiá, que qu'era un sale tipe, que li fasiá far de las chausas que poviá pas me dire, e purava ! (6)

- *Maître Audebert* : Ainsi vous affirmez, Tiénou, que son père la battait et même abusait d'elle : c'est très grave ce que vous osez dire devant le tribunal aujourd'hui.

- *Tiénou, se tournant vers Victorine et la regardant intensément* : Oui, je l'affirme ... quò' s la vertat ! (7)

- *Le président* : Victorine Dupont, confirmez-vous la déposition du témoin ?

- *Victorine, d'une voix faible, acquiesçant de la tête* : Oui, monsieur le Président.

- *Le Président, se tournant vers Nini* : Votre maîtresse vous a-t-elle parlé de son adolescence et de sa vie avant votre arrivée à son service ?
- *Nini se levant vivement* : Non, Monsieur le Président, jamais.
- *Le Président, sèchement* : Maître Audebert, vous pouvez faire intervenir votre second témoin pour la défense... Nom, prénom, âge et qualité, en bon français, je vous prie !
- *Angèle* : Lafon Angèle, 26 ans, lavandière à Montignac. Je viens à cette barre bien qu'il m'en coûte beaucoup pour défendre mon amie de pension Victorine. Nous avons en effet passé quatre années ensemble au pensionnat des sœurs de Nevers près de l'Hôpital de Montignac.
- *Maître Audebert* : Mademoiselle Lafon, Victorine vous aurait-elle fait des confidences sur l'attitude de son père envers elle et les violences qu'elle aurait subies ?
- *Angèle* : Oui, à plusieurs reprises !... Je confirme ce que nous a dit Tiéno tout à l'heure : elle était terrorisée à l'idée de rentrer chez elle quand les sœurs nous mettaient en vacances et si j'avais subi tout ce qu'elle a subi, je crois que je n'aurais pas supporté, je serais allée me jeter dans la Vézère !
Puis fondant soudain en larmes : Pauvre Victorine, elle aura eu tous les malheurs dans sa courte vie : se marier avec le pire des coquins, finir là devant un tribunal par la faute de cette sorcière de Nini, qui s'est même fait engrosser par ce salaud de Dupont ! S'il y a une justice, que les Jurés m'entendent !
- *Le Président, frappant du marteau pour calmer la foule* : Nous vous remercions, mademoiselle... Témoin suivant, je vous prie, Maître Audebert ...
- *Germain, venant à la barre sur un signe de l'avocat* : Dupont Germain, 44 ans, colporteur, domicilié à Tulle, Corrèze... Un jour d'octobre 1838, deux mois environ avant le décès du Père Cumon, je me trouvais un matin à installer mon étal juste devant la clôture de son jardin. Victorine était une bonne cliente. J'en étais aux dernières retouches quand j'entendis des voix qui s'approchaient : deux femmes venaient s'asseoir sur le banc à un mètre de moi, cachées par les arbustes de la haie. Je reconnus vite la voix de Nini, que je connaissais de longue date... Hé hé... Nini-couche-toi-là ! C'était bien elle ! Je m'apprêtais à me manifester quand ses paroles me coupèrent le sifflet : elle parlait de poisons, expliquait à sa maîtresse les différentes façons

de les administrer, les doses et ainsi de suite... Victorine parlait peu et paraissait ne pas y connaître grand-chose... Puis, Nini changea de conversation et embraya sur un certain Charles Dupont, gendarme, de sa connaissance, qu'elle avait présenté à Victorine quelques semaines plus tôt et qui fréquentait assidument la maison, à ce que j'ai cru comprendre ...

- *Le Président* : Léonarde Rouvet, reconnaissez-vous avoir prononcé les paroles évoquées par le témoin ?
- *Nini, se levant comme un ressort, d'une voix ferme* : Non, non, Monsieur le Président.
- *Maître Charrière, défenseur de Nini* : J'invite les jurés à peser la fiabilité du témoignage de ce colporteur, qui, comme tous ceux de sa profession, colporte, outre sa marchandise, maints ragots et inventions de tout genre. Et, de plus, j'apprécierais qu'on cessât instamment d'accabler ma cliente de différentes injures sans fondement, comme viennent de le faire les deux précédents témoins !
- *Le Président* : Le témoin a-t-il terminé sa déposition ?... Oui ? Maître Audebert, avez-vous d'autres témoins à nous faire entendre ?... Non ? En ce cas, étant donné l'heure avancée, je propose de remettre l'audience à demain, pour entendre les témoins appelés à comparaître par Maître Charrière ... La séance est levée !

(1) *Bonjour, je m'appelle Boulin Tiénoù... j'ai trente ans et je suis vigneron au Château de Lascaux à Montignac.*

(2) *Voilà, Victorine est ma sœur de lait, elle a tété le sein de ma mère et nous nous sommes élevés ensemble.*

(3) *Son père vint la chercher quand elle eut dix ans.*

(4) *Pas beaucoup... une ou deux fois l'an... surtout sa mère, je n'ai jamais vu son père à la maison.*

(5) *Non, elle était heureuse chez moi, mes parents la considéraient comme leur fille.*

(6) *Oui, de temps en temps ; au marché ou à la fête ; elle m'avait dit qu'elle était très malheureuse, que son père la battait, qu'il était un « sale type », qu'il lui faisait faire des choses dont elle ne pouvait pas me parler, et elle pleurait !*

(7) *C'est la vérité !*

Marie-Thérèse Laborde